



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

DEVENIR INGÉNIEUR DPE-VAE

*Vous exercez une **Fonction normalement confiée à un Ingénieur**
depuis au moins 5 ans !*

***Postulez au Titre d'Ingénieur de Spécialité Diplômé Par l'État,
sans quitter votre emploi, sans revenir à l'École***

sur un cursus moyen de 18 mois.

Ce titre, délivré par le MESRI :

- Est dûment reconnu par la CTI ;*
- Confère le grade de « Master » (Bac + 5) ;*
- Permet d'accéder au titre EUR'Ingénieur, à un Mastère de Spécialité, voire un Doctorat ;*
- Permet d'adhérer à l'IESF.*

*Notre ÉCOLE est **habilitée DPE** par le **MESRI**
(Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation)
à organiser les épreuves ou vous orientera vers une VAE.*

Liste des Écoles et Spécialités DPE :

*voir Annexe publication JORF NOR: ESRS2316738V / JORF n°0154 du 5 juillet 2023 / Texte n° 93 ou
<https://www.dropbox.com/scl/fi/Intynqgct25wdg4xml1oc/20230816-Ecoles-vs-Specialit-s.xlsx?rlkey=qayd7uanjmnudalycmmsmodbe&dl=0>*

Vous êtes intéressé !

**Contactez notre Service Formation Continue
ou visitez l'URL du MESRI.**

**Inscriptions pour la session d'examen 2023-2024 :
du 1^{er} septembre au 31 octobre 2023**

*Formulaire de candidature IDPE cerfa n° 11754*03 disponible sur le site du MESRI*